



Communication du Directeur Général à l'ensemble des salariés d'YMCA de Colomiers

Mesdames, Messieurs les salariés,

En complément de la communication que j'ai portée à votre connaissance en date du 6 mai dernier (pour rappel ci-dessous), je tiens à vous informer qu'un communiqué de la Fehap du 10 mai précise que la DGCS du Ministère de la Santé (Direction Générale de la Cohésion Sociale) confirme que les professionnels des établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux bénéficient toujours d'une priorité d'accueil des enfants dans les établissements scolaires et crèches, à compter du 11 mai.

Aussi, j'invite chaque salarié parent à se rapprocher de la direction des écoles, autres établissements scolaires et périscolaires et/ou mairie pour leur préciser que vous êtes personnel prioritaire et qu'à ce titre, vous bénéficiez d'une priorité d'accueil.

Cordialement,

Patrick DELACROIX
Directeur Général